

AUDIOLOGISTE



TÂCHES

- Les audiologistes, en tant que spécialistes du diagnostic, du **traitement** et de la **prévention des troubles de l'audition** ou du système auditif et vestibulaire, évaluent les capacités auditives des personnes malentendantes en plus de rechercher les causes et les facteurs aggravants leurs déficiences.
- Ils établissent et appliquent des plans d'intervention afin de rétablir l'aptitude des patients à communiquer par différents moyens (appareil de correction auditive, stratégies de communication, langage des signes, réaménagement physique du milieu de vie).
- Ils travaillent également à **réduire ou à éliminer les effets** affectifs, sociaux ou professionnels **de l'handicap** vécu par les patients et fournissent à l'entourage de ces personnes l'information et le soutien nécessaires.
- Les audiologistes se préoccupent de bien évaluer les besoins de leurs patients afin de fournir à ces personnes des services adaptés et complets qui favoriseront leur aptitude à communiquer, leur autonomie et leur intégration sociale.

ÉTUDES NÉCESSAIRES

Maîtrise professionnelle en audiologie

Ordre des orthophonistes et des audiologistes du Québec

DURÉE D'ÉTUDES POST-SECONDAIRES

6 ans (2 ans au collégial, 3 ans au BAC et 1 ½ an en maîtrise)

SALAIRE

Horaire : de **23 \$ à 43 \$**

QUALITÉS REQUISES

Un **intérêt pour les sciences médicales**, des aptitudes pour éduquer et expliquer, des aptitudes pour travailler avec des personnes de tout âge, **bon communicateur**, **sens de l'observation**.

ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Principalement en centres hospitaliers, en centres de réadaptation, en centres d'hébergement et de soins de longue durée et en CLSC.